

IMPORTATION D'INTRANTS POUR LA PRODUCTION

Le certificat de conformité ne sera plus exigé aux frontières

Le certificat de conformité ne sera plus exigé aux frontières pour les intrants et matières servant au fonctionnement de l'appareil de production. Un texte en ce sens est en bonne voie de finalisation et définit les produits concernés, par chapitre, selon le directeur de la réglementation à la Direction générale des douanes (DGD).

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - A l'occasion de la présentation, hier, de l'Indice du Forum pour la performance de l'entreprise, élaboré par le Forum des chefs d'entreprise (FCE), M. Bentabet a indiqué que ce certificat ne sera plus exigé pour contrôle immédiat pour des intrants, déjà expertisés au préalable.

Ce certificat demeure néanmoins obligatoire a posteriori, pouvant être effectué sur site de production.

Finalité de cette mesure, simplifier les procédures douanières pour les producteurs et transformateurs, réduire les coûts et faciliter l'évacuation des marchandises.

Autre mesure de facilitation évoquée, la mise en place du «couloir vert» pour les exportateurs, traduite à travers le statut d'opérateur économique agréé récemment élaboré. Un texte d'application est également mûri en ce sens, selon le représentant de la DGD qui prévoit l'entrée en vigueur de cette mesure dès le prochain trimestre.

Entre la loi et le terrain, un gap à combler

Deux mesures qui répondent aux préoccupations récurrentes des opérateurs nationaux, déjà bridés par des coûts éco-

nomiques et transactionnels exorbitants et par un climat d'investissement délétère.

Voire par l'existence d'un «gap», un écart entre le dispositif législatif et réglementaire mis en place et les décisions de politique économique, d'une part, et leur application sur le terrain et leur opérationnalité et traduction en modes opératoires d'autre part.

Un gap qui tarde à être comblé, dans la mesure où les textes d'application tardent à voir le jour, nombre d'instances prévues légalement ne sont pas fonctionnelles, comme le Conseil national de la concurrence ou les autorités portuaires et aéroportuaires, et que les réformes «piétinent», dira

le président du FCE, Réda Hamiani, alors que leur application concrète fait défaut.

Et que les problèmes de l'establishment entrepreneurial, de l'entreprise algérienne perdurent et que le taux de croissance économique diminue tandis que les ressources financières publiques augmentent.

Le FCE élabore un outil «local» d'évaluation économique

Dans ce contexte, le FCE, sous la direction de l'expert Mouloud Hedir, a élaboré l'Indice du Forum pour la performance de l'entreprise (IFPE 40) qui recense et suit attentivement 40 entraves et dysfonctionnements vécus au quotidien par les entreprises.

Répartis sur sept volets (commerce, finances et banques, industrie, exportation, investissement, droit économique et dialogue économique), ces quarante indicateurs sont soumis à analyse et pon-



Réda Hamiani, président du FCE.

dérés. Pour chaque indicateur, une note de 10 points est donnée, soit 400 points «négatifs» et les progrès enregistrés font l'objet d'une évaluation semestrielle.

Voire d'un affinement méthodologique et d'une

réévaluation d'ici deux ans. Sans remettre en cause les choix de politique économique et tout en reflétant le vécu entrepreneurial, l'IFPE 40 se veut un outil «local», perfectible, en matière d'évaluation de la pratique éco-

nomique. Un outil conçu sans commune mesure avec les outils développés par nombre d'institutions internationales et basés sur la compétitivité à l'international, comme le relève le président du FCE.

C. B.

MISE EN PLACE D'UNE NOMENCLATURE DE L'EMPLOI

Assistance française pour l'Algérie

Un programme exécutif bilatéral algéro-français sur l'assistance au projet d'élaboration de la Nomenclature algérienne des métiers et emplois (Name) a été signé hier à Alger. Son objectif : «Elle servira de support à l'analyse qualitative et à la définition de profils d'offres et de demandes d'emploi déposées au niveau des agences de l'emploi locales», explique-t-on du côté de l'Anem.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Ce programme exécutif a été signé par la directrice générale de l'Agence

nationale de l'emploi (Anem), M^{me} Aziza Chibane, et de directeur général de l'Agence française pôle emploi, M. Christian Charpy.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre les deux parties le 22 décembre 2006.

La mise en application du programme de coopération algéro-français consiste en la concession du droit d'utilisation par l'Anem du Répertoire opérationnel des métiers et emplois (Rome), selon l'Anem.

Ainsi, la partie française s'engage, selon le programme d'exécution, à assurer une assistance technique au projet algérien pour l'élaboration de la nomenclature et la méthodologie d'adaptation du Rome. De son côté, l'Anem s'engage à

doter le programme des ressources et moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet à exécuter.

Lors de son intervention, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a mis en exergue l'importance de cette action, en indiquant que «ce programme exécutif bilatéral constitue un jalon supplémentaire dans le partenariat entre les deux agences de l'emploi et ouvrira des perspectives de coopération plus larges dans le domaine de l'emploi».

Il dira également que l'élaboration d'une nomenclature algérienne des métiers et emplois s'inscrit dans le cadre du plan de modernisation et de réhabilitation de l'Agence nationale de l'emploi en vue d'accroître les performances et la qualité des prestations.

«Dans cette perspective, l'élaboration d'une nomenclature permettra de se doter d'un référentiel en matière d'offres et de demandes d'emploi, favorisant une meilleure



Christian Charpy, directeur général de pôle emploi.

régulation du marché du travail», a-t-il expliqué.

Tayeb Louh a indiqué que le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage adopté par le gouvernement et mis en œuvre en 2008 a retenu, comme axe, l'amélioration et la modernisation de la gestion du marché du travail, dont la nomen-

clature constitue un des instruments concourant à la réalisation de cet objectif.

Enfin, il est à noter, qu'après finalisation du projet de la Nomenclature algérienne des métiers et emplois (Name), l'Anem procédera à son information et l'intégrera dans ses outils informatiques.

A. B.

ARCELORMITTAL EL-HADJAR

Début des négociations entre le partenaire social et l'employeur

Des négociations entre le partenaire social et l'employeur ArcelorMittal El-Hadjar ont débuté hier après-midi au siège du groupe Sider, à Chaïba, non loin du complexe.

Selon le secrétaire général du syndicat d'entreprise, Smaïl Kouadria, les pourparlers entre les deux parties portent sur le transfert de la relation de travail du personnel de la sous-traitance vers ArcelorMittal.

Toujours selon Kouadria, ces travailleurs sont au nombre de 500. Ils occupent des postes contractuels, donc à titre précaire et révocable, au sein d'entreprises de mise à disposition (sous-traitantes) activant au sein de l'usine. Au même moment, le complexe est toujours à l'arrêt. Aucune installation n'a redémarré et un lourd silence marque le complexe.

A. B.